

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

12 NOVEMBRE 1964

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

7^e ANNÉE N° 181

SOMMAIRE

PARLEMENT EUROPÉEN

QUESTIONS ÉCRITES AVEC RÉPONSES

N° 65 de M. Bergmann à la Commission de la C.E.E.

Objet : Mise en œuvre de la recommandation de la Commission aux États membres relative à la médecine du travail dans l'entreprise 2877/64

N° 66 de M. Baas à la Commission de la C.E.E.

Objet : Exportations françaises de poulets à viande 2878/64

N° 70 de M. Lenz à la Commission de la C.E.E.

Objet : Risques d'accidents de la circulation dus aux discordances entre les prescriptions des codes de la route des États membres en matière de sens giratoire 2878/64

N° 71 de M. Bergmann à la Commission de la C.E.E.

Objet : Utilisation de paraffine liquide pour le revêtement des emballages de lait destiné à la consommation directe 2879/64

N° 73 de M^{me} Strobel, au nom du groupe socialiste, à la Commission de la C.E.E.

Objet : Aide communautaire en cas de catastrophe 2880/64

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Affectation d'une aide financière au titre de l'article 55, 2, c), du traité C.E.C.A., pour la mise en œuvre d'un programme de recherches dans le domaine de la médecine du travail (facteurs humains et ergonomie) (décision de la Haute Autorité du 4 novembre 1964) 2882/64

SOMMAIRE (suite)

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

64/618/C.E.E. :

<i>La situation économique de la Communauté</i>	2883/64
<i>I — La situation d'ensemble</i>	2883/64
<i>II — La situation dans les pays de la Communauté</i>	2885/64
<i>III — Les perspectives d'évolution de la production industrielle au cours du quatrième trimestre de 1964</i>	2889/64

PARLEMENT EUROPÉEN

QUESTIONS ÉCRITES AVEC RÉPONSES

QUESTION ÉCRITE N° 65

de M. Bergmann

à la Commission de la Communauté économique européenne

(24 septembre 1964)

Objet : Mise en œuvre de la recommandation de la Commission aux États membres relative à la médecine du travail dans l'entreprise

Suivant le paragraphe 25 de ladite recommandation ⁽¹⁾, « la Commission de la C.E.E. souhaite être informée tous les deux ans, par chacun des États membres, des mesures prises à la suite de cette recommandation et de l'évolution en matière de médecine du travail ».

Étant donné que plus de deux ans se sont écoulés depuis la notification de cette recommandation, la Commission pourrait-elle dire brièvement :

a) Quels sont les États membres qui ont déféré au vœu de la Commission d'être informée des mesures prises, avant le 20 septembre 1964.

b) Dans quelle mesure les différents États membres ont suivi les suggestions contenues dans la recommandation de la Commission,

c) Dans quelle mesure les différents États membres n'ont pas pris la recommandation en considération?

⁽¹⁾ JO n° 80 du 31.8.1962, p. 2181/62.

Réponse

(28 octobre 1964)

a) Dans la recommandation envoyée en juillet 1962 aux États membres, relative à la médecine du travail dans l'entreprise, la Commission souhaitait être informée tous les deux ans sur les mesures prises à la suite de cette recommandation.

b) A l'occasion des réunions périodiques des chefs des services nationaux compétents en matière de sécurité et d'hygiène du travail, tous les États membres ont régulièrement informé la Commission des mesures prises par eux en vue de mettre en œuvre la recommandation précitée ainsi que l'évolution de la situation en matière de services médicaux

dans les entreprises. Afin d'obtenir des informations complètes avant l'expiration du délai de deux ans et de donner un nouvel élan à cette évolution, la Commission a organisé du 3 au 5 juin 1964 un colloque sur la médecine du travail. A cette occasion, les délégués gouvernementaux en particulier ont exposé les mesures prises ou en préparation dans leurs pays respectifs en application de la recommandation.

En outre, la Commission a adressé à certains États membres des questions complémentaires, destinées à faciliter aux services de la Commission

l'établissement d'un rapport d'ensemble sur la situation actuelle en matière de services médicaux d'entreprises dans les pays de la Communauté.

c) Ce rapport d'ensemble, qui sera porté à la connaissance des commissions compétentes du

Parlement européen, indiquera en détail dans quelle mesure chacun des États membres a donné suite aux suggestions de la Commission contenues dans la recommandation; en effet, il n'est pas possible de dresser cet inventaire dans le cadre d'un exposé succinct.

QUESTION ÉCRITE N° 66

de M. Baas

à la Commission de la Communauté économique européenne

(24 septembre 1964)

Objet : Exportations françaises de poulets à viande

1. Est-il exact que les exportations de poulets à viande en provenance de France — ou du moins de certaines régions de France — bénéficient d'une subvention gouvernementale de 0,70 FF par kg?
2. Cette subvention est-elle conforme aux règlements en vigueur à l'intérieur de la C.E.E.?
3. Au cas où la réponse à la question précédente serait négative, quelles mesures la Commission de la C.E.E. a-t-elle prises ou envisage-t-elle de prendre?

Réponse

(29 octobre 1964)

Les exportations françaises de poulets à destination des autres États membres bénéficiaient jusqu'au 1^{er} août 1964 d'une restitution dite « pays tiers » de 0,7 DM/kg, dans le cadre des dispositions du règlement n° 22. A la suite de la modification du règlement n° 22 par le règlement n° 19/64/CEE ⁽¹⁾, le gouvernement français a supprimé cette restitution à partir du 1^{er} août 1964.

⁽¹⁾ JO n° 34 du 27.2.1964, p. 597/64.

QUESTION ÉCRITE N° 70

de M. Lenz

à la Commission de la Communauté économique européenne

(25 septembre 1964)

Objet : Risques d'accidents de la circulation dus aux discordances entre les prescriptions des codes de la route des États membres en matière de sens giratoire

Dans la réponse donnée le 23 juillet 1964 à la question écrite n° 41 du 16 juin 1964 ⁽¹⁾ posée par

l'auteur de la présente question, la Commission parle « des difficultés » que soulèverait « sur le plan pratique » l'adoption dans des délais rapprochés des mesures qu'il suggérerait à titre transitoire — installation en république fédérale d'Allemagne de panneaux de non-priorité à tous les accès à un rond-point.

⁽¹⁾ JO n° 128 du 8.8.1964, p. 2148/64.

La Commission pourrait-elle indiquer en quoi consistent pour elle ces difficultés d'ordre pratique et ne pense-t-elle pas que, dans l'intérêt de la

sécurité des habitants de la Communauté, celles-ci devraient être surmontées, même s'il doit en résulter une certaine dépense sur le plan financier?

Réponse

(28 octobre 1964)

La Commission partage entièrement l'opinion de l'honorable parlementaire selon laquelle aucun moyen ne doit être négligé en vue d'améliorer la sécurité de la circulation routière.

Les difficultés d'ordre pratique auxquelles la Commission a fait allusion dans sa réponse du 23 juillet à la question écrite n° 41 ressortent des considérations suivantes :

En république fédérale d'Allemagne, la dérogation à la règle de la priorité générale de droite est imposée, dans les carrefours à sens giratoire, suivant stipulation formelle, par le signal « sens giratoire » (trois flèches circulaires blanches sur fond bleu) placé aux accès au carrefour. L'implantation du signal I-22 de la convention de Genève, en substitution du signal employé en République fédérale, impliquerait, par conséquent, une révision du texte de la réglementation allemande. Si, par contre,

ce signal I-22 est ajouté aux signaux existant en République fédérale, cet excès de signaux serait susceptible de provoquer des incertitudes dans le comportement des conducteurs allemands. En outre, l'implantation du signal I-22 devrait être complétée par l'implantation, à l'intérieur du carrefour et à chaque intersection avec les routes d'accès, soit par le signal I-20 (intersection avec une route sans priorité) qui n'est actuellement pas prévu par la réglementation allemande, soit par le signal A-52 de l'annexe à la « Strassenverkehrsordnung » qui, lui, n'est pas connu des conducteurs étrangers.

La Commission déploiera ses efforts afin que, pour éliminer les dangers soulignés à juste titre par l'honorable parlementaire, l'alignement de la réglementation allemande, pour ce point, sur celles des autres pays membres puisse intervenir le plus rapidement possible.

QUESTION ÉCRITE N° 71

de M. Bergmann

à la Commission de la Communauté économique européenne

(25 septembre 1964)

Objet : Utilisation de paraffine liquide pour le revêtement des emballages de lait destiné à la consommation directe

En république fédérale d'Allemagne, depuis quelque temps le lait et les autres produits laitiers ne sont plus vendus dans des récipients en verre mais, contre la volonté des consommateurs, dans des sachets imprégnés de paraffine. Les consommateurs se plaignent en particulier de l'altération que ce genre de récipient fait subir au goût du lait, du basbeurre et de la crème. Même si l'on estime utile de conseiller de verser le lait à travers un tamis de crin avant de le chauffer, afin de retenir les particules de paraffine, cela ne change rien au fait que, dans les écoles et dans les entreprises, ces mesures de prudence ne peuvent être mises en pratique, en particulier lorsque le lait destiné à la consommation directe est chauffé dans les embal-

lages. Étant donné que, dans bien des cas, la paraffine passe dans les produits laitiers, elle en devient alors — qu'on le veuille ou non — partie intégrante.

C'est donc à bon droit que dans sa directive du 5 novembre 1963 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine ⁽¹⁾ le Conseil oblige les États membres à interdire l'utilisation de paraffine liquide. Le revêtement des sachets de lait avec de la paraffine liquide ne saurait constituer un enrobage des denrées alimentaires; on ne peut donc, dans ce cas, invoquer l'exception prévue à l'article 6 c) de la directive. Un an après la notification de la directive, les États membres doivent modifier en conséquence

⁽¹⁾ JO n° 12 du 27.1.1964, p. 161/64.

leur législation en la matière et en informer sans délai la Commission.

1. La Commission a-t-elle déjà reçu de la république fédérale d'Allemagne des informations dont il ressort que l'utilisation de paraffine liquide pour les emballages de denrées alimentaires est désormais interdite?

2. Au cas où la république fédérale d'Allemagne ne modifierait pas dûment sa législation en la matière, que compte faire la Commission pour veiller à ce que, conformément à la directive concernant les agents conservateurs ou à d'autres dispositions communautaires, les produits laitiers soient livrés aux consommateurs allemands dans des emballages dépourvus de paraffine?

Réponse

(29 octobre 1964)

L'article premier de la directive du Conseil du 5 novembre 1963, relative au rapprochement des législations des États membres concernant les agents conservateurs qui peuvent être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine, établit que les États membres ne peuvent autoriser, pour la protection des denrées alimentaires contre les altérations provoquées par des micro-organismes, que les agents conservateurs énumérés à l'annexe de la directive. En outre, l'article 6 alinéa c) établit que la directive n'affecte pas les dispositions des législations nationales concernant les produits utilisés pour l'enrobage des denrées alimentaires.

Par conséquent, la directive susmentionnée n'oblige pas les États membres à interdire l'utilisation de paraffine en tant que produit d'enrobage pour les denrées alimentaires. A plus forte raison, la directive ne peut pas obliger à interdire l'emploi de paraffine liquide comme produit pour le revêtement d'emballages et récipients de denrées ali-

mentaires. Dans ce domaine restent également en vigueur les dispositions des législations nationales.

En ce qui concerne la législation allemande, la Commission attire l'attention de l'honorable parlementaire sur le paragraphe 4 b n° 5 de la loi allemande sur les denrées alimentaires, suivant lequel il est interdit d'utiliser pour l'emballage de denrées alimentaires des objets de telle façon qu'ils puissent céder des substances étrangères aux denrées alimentaires ou à leur surface, à l'exception de particules qui n'offrent aucun inconvénient du point de vue de la santé, de l'odeur ou de la saveur et qui sont techniquement inévitables.

La Commission peut assurer l'honorable parlementaire que la question de l'utilisation de paraffine liquide, comme produit d'enrobage de denrées alimentaires et comme produit pour le revêtement d'emballages, sera traitée dans le cadre d'autres directives pour l'harmonisation des législations des États membres relatives aux denrées alimentaires.

QUESTION ÉCRITE N° 73

de M^{me} Strobel

au nom du groupe socialiste

à la Commission de la Communauté économique européenne

(28 septembre 1964)

Objet : Aide communautaire en cas de catastrophe

Au début du mois d'août 1964 la catastrophe qui est survenue à Champagnole a causé la mort de cinq travailleurs. Cette catastrophe a montré qu'à l'heure présente, la seule initiative nationale n'était pas en mesure de prendre toutes les mesures nécessaires à un sauvetage rapide.

La Commission a-t-elle eu l'occasion de faire étudier par ses services les mesures prises pour assurer le sauvetage des mineurs de Champagnole?

N'estime-t-elle pas souhaitable que la création d'un organe communautaire qui contribuerait à la protection et à la mise en œuvre des moyens de lutte contre les catastrophes revêtirait une importance particulière? Dans l'affirmative la Commission est-elle disposée à faire aussi rapidement que possible au Conseil de ministres les propositions nécessaires?

Réponse

(28 octobre 1964)

La Commission n'a pas eu l'occasion de faire étudier par ses services les mesures prises pour assurer le sauvetage des mineurs de Champagnole.

En vertu de la législation française en vigueur, une enquête approfondie est en cours au sujet des faits qui sont à l'origine de la catastrophe minière de Champagnole. La Commission pense que cette enquête englobera aussi toutes les circonstances relatives à la mise en œuvre des moyens de sauvetage.

La suggestion de l'honorable parlementaire soulève des problèmes complexes surtout si l'on tient compte des profondes différences existant entre les secteurs d'activité où des désastres peuvent se produire.

Par conséquent, avant de s'exprimer sur l'opportunité de la création d'un organe communautaire, la Commission désire examiner les différents problèmes qui se posent. Elle ne manquera pas de le faire, dans le cadre de ses travaux, dans le domaine de la sécurité du travail.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

**Affectation d'une aide financière au titre de l'article 55, 2, c),
du traité C.E.C.A., pour la mise en œuvre d'un programme de
recherches dans le domaine de la médecine du travail (facteurs
humains et ergonomie)**

(Décision de la Haute Autorité du 4 novembre 1964)

Après consultation du Comité consultatif et sur avis conforme du Conseil spécial de ministres, la Haute Autorité a décidé, le 4 novembre 1964, d'affecter, au titre de l'article 55, paragraphe 2, c), du traité, 3,2 millions d'unités de compte A.M.E., provenant des prélèvements visés à l'article 50 du traité, comme aide financière pour la mise en œuvre d'un programme de recherches dans les domaines de la médecine, de la sécurité et de l'hygiène du travail sur les facteurs humains et l'ergonomie.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ

(64/618/CEE)

Conformément à la répartition des tâches, intervenue entre les trois exécutifs européens, la Commission économique européenne a la charge des études de conjoncture. Des fonctionnaires compétents des autres exécutifs européens y participent.

La Commission de la C.E.E. publie sous forme de brochure, au début de chaque trimestre, une analyse conjoncturelle (voir pour ce trimestre : *La situation économique de la Communauté, septembre 1964*).

Il n'a pas été possible de publier le résumé de cette analyse conjoncturelle au *Journal officiel des Communautés européennes* en même temps que les programmes prévisionnels pour le quatrième trimestre de 1964 établis selon les règles en vigueur dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Ceux-ci ont été présentés dans le n° 164 du *Journal officiel des Communautés européennes*, daté du 22 octobre 1964.

I — LA SITUATION D'ENSEMBLE

L'activité économique de la Communauté a continué de s'accroître au deuxième trimestre et au cours des mois d'été, bien que le rythme de l'expansion ait pu se ralentir quelque peu. En même temps des tendances à une amélioration de l'équilibre économique sont apparues plus nettement.

La demande extérieure ne s'est plus développée aussi vigoureusement qu'au premier trimestre. Néanmoins, d'après les statistiques du commerce extérieur, les exportations de marchandises vers les pays non membres ont dépassé de 9 %, en valeur, leur niveau de la période correspondante de 1963. Cette évolution ne reflète pas seulement le maintien d'une expansion assez forte de la conjoncture mondiale : il apparaît aussi que l'affaiblissement de la progression de la demande intérieure a stimulé le développement des exportations.

En effet, l'évolution de la demande intérieure nominale a été caractérisée, dans la Communauté

prise dans son ensemble, par un certain ralentissement de son rythme de croissance.

En dépit de l'accélération assez nette des investissements dans la république fédérale d'Allemagne, les dépenses d'investissement de la Communauté ont augmenté moins vivement qu'au premier trimestre, étant donné qu'en Italie la tendance a été nettement orientée à la baisse. De même, les dépenses d'investissement sous forme de construction, qui avaient fortement augmenté au premier trimestre en raison des conditions climatiques favorables, n'ont pu s'accroître qu'à un rythme plus lent dans la plupart des pays membres.

L'investissement sous forme de stocks s'est de nouveau nettement développé dans tous les pays de la Communauté, les stocks de matières premières et de demi-produits s'étant sensiblement accrus et les récoltes ayant été bonnes.

Les dépenses de consommation ont encore progressé, mais également à un rythme moins rapide qu'au premier trimestre. C'est surtout en Italie que l'expansion de la consommation a accusé un net ralentissement, mais un fléchissement du rythme de croissance conjoncturelle des dépenses de consommation privée est également indéniable en France, de même qu'aux Pays-Bas, où il a succédé à une progression très forte au premier trimestre. En revanche, une certaine accélération a été observée dans la république fédérale d'Allemagne; mais elle n'a pas suffi à compenser, au niveau de la Communauté, l'effet du ralentissement constaté dans les pays précités.

Le rythme de croissance de l'offre intérieure s'est également affaibli, si l'on fait abstraction de la production agricole, les récoltes paraissant, en général, avoir assez nettement dépassé les résultats de l'année dernière. Le ralentissement affecte surtout la production industrielle, en raison, d'une part, de l'inélasticité croissante qui est apparue dans quelques secteurs et pays sous l'effet des pénuries de main-d'œuvre, et, d'autre part, par suite de l'affaiblissement de la demande survenu dans d'autres secteurs et pays. Toutefois, d'après l'indice de la production industrielle de la Communauté, tel qu'il est établi par l'Office statistique des Communautés européennes, la production industrielle a encore dépassé de 6 % le niveau du deuxième trimestre de 1963.

Le marché de l'emploi est demeuré tendu, sauf en France, où des signes de détente ont été observés dans quelques régions et secteurs, et en Italie, où l'activité semble même avoir accusé un léger repli.

Les importations de la Communauté en provenance des pays non membres, tout en demeurant en expansion, ont été, elles aussi, nettement moins dynamiques. Les importations de marchandises se sont accélérées, il est vrai, dans la république fédérale d'Allemagne, mais ont fortement diminué en Italie. D'après les statistiques douanières, les importations de biens de l'ensemble de la Communauté ont été, au deuxième trimestre de 1964, supérieures de 10 %, en valeur, à celles de la même période de 1963.

Les tendances à un meilleur équilibre se sont manifestées surtout dans l'évolution des échanges intracommunautaires, dont l'expansion s'est légèrement ralentie. En particulier, la balance de l'Italie s'est notablement améliorée et l'excédent enregistré par la république fédérale d'Allemagne a sensiblement diminué. Au total, d'après les statistiques douanières d'importation, le commerce intracommunautaire dépassait de 17 %, en valeur, le niveau atteint au deuxième trimestre de 1963.

Les hausses de prix ont cependant persisté. A en juger d'après l'évolution des prix à la consommation, elles se sont même accentuées temporaire-

ment en Italie; de même, en Belgique, les prix ont augmenté plus rapidement que par le passé. Dans les autres pays membres, leur tendance est demeurée à la hausse, mais, en France surtout, leur progression a été relativement modérée. Dans la Communauté, l'augmentation des prix a d'ailleurs été déterminée en partie par des facteurs exceptionnels, notamment la sécheresse et les orages survenus dans certaines régions, ainsi que l'augmentation des tarifs d'entreprises publiques.

La balance commerciale de la Communauté à l'égard des pays non membres a certainement cessé de se détériorer au deuxième trimestre, du fait surtout de la sensible amélioration de la balance italienne; néanmoins le déficit a encore été supérieur de 146 millions de dollars à celui de la même période de l'année précédente. Les réserves d'or et de devises des autorités monétaires des pays membres ont augmenté de quelque 320 millions de dollars du début à la fin du deuxième trimestre. Toutefois, dans le même temps, les avoirs extérieurs nets des banques semblent avoir diminué dans une mesure plus forte.

L'expansion conjoncturelle de la Communauté prise dans son ensemble devrait se poursuivre d'ici la fin de l'année, mais l'accroissement de la demande extérieure et intérieure ainsi que de la production pourrait encore se ralentir légèrement. C'est surtout en Italie que le développement de la demande intérieure sera encore assez faible. Pour le moment, les services de la Commission évaluent cependant à environ 5,5 % l'augmentation du produit brut de la Communauté en 1964.

Les premières prévisions établies pour l'année 1965 laissent penser que l'expansion de l'activité économique de la Communauté se poursuivra. La croissance pourrait cependant être légèrement plus faible qu'en 1964, surtout par rapport au premier semestre de cette année. Cependant le taux de progression annuel du produit brut semble devoir atteindre au moins 4 % en 1965.

Les impulsions données par la conjoncture mondiale ne seront sans doute plus aussi importantes qu'en 1964. Toutefois, l'expansion de la demande monétaire intérieure de la Communauté pourrait être, elle aussi, plus lente, notamment sous l'influence de la politique de stabilisation. Ce dernier facteur aura sans doute des répercussions favorables sur le solde des échanges extérieurs et peut-être, dans une mesure croissante, sur les prix, mais il contribuera vraisemblablement à une certaine modération de la croissance économique générale.

Toutefois, la situation des divers pays membres aura encore tendance à se diversifier : dans la république fédérale d'Allemagne, la demande intérieure continuera de s'accroître fortement, mais l'élasticité de l'offre intérieure se réduira et la pression sur les prix pourrait se renforcer; les tensions

persisteront en Belgique, bien qu'elles puissent se modérer légèrement; la demande se développera à un rythme assez modéré en France et aux Pays-Bas, ce qui aura des répercussions sur la croissance de la production; en Italie, l'activité économique sera de nouveau relativement faible au cours des prochains mois, mais pourrait accuser une certaine reprise par la suite; d'une manière générale, les tendances à la hausse des prix persisteront, bien qu'elles puissent être moins prononcées qu'au cours des années 1963 et 1964.

Les tendances esquissées ci-dessus peuvent encore, il est vrai, être modifiées considérablement sous l'action de la politique économique. Il importe d'orienter celle-ci davantage vers la stabilisation des prix et des coûts, tout en évitant cependant

que les investissements ne supportent trop le poids de cette politique, comme ce fut le cas jusqu'à présent dans certains pays, surtout en Italie.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire, en général, de poursuivre la lutte contre les tendances inflationnistes dans la Communauté, dans le sens des recommandations du Conseil du 14 avril 1964, et non seulement pour atteindre complètement à l'équilibre économique au plus tard dans le courant du premier semestre de 1965, mais déjà à seule fin de l'assurer. Ce n'est qu'en Italie qu'une politique générale de freinage de la demande monétaire intérieure n'est plus opportune; il convient cependant d'y modifier le « policy mix » dans le sens d'une limitation de la croissance des coûts et d'un encouragement des investissements.

II — LA SITUATION DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ

1. République fédérale d'Allemagne

Les facteurs d'expansion conjoncturelle ont continué de s'affirmer au second trimestre ainsi que pendant le reste de l'été.

Les exportations ont de nouveau connu une vigoureuse expansion. Leur rythme de croissance s'est toutefois quelque peu affaibli. En revanche, les impulsions émanant de la demande intérieure se sont notablement renforcées. Les dépenses d'investissement des entreprises, surtout, ont sensiblement augmenté. Les dépenses des administrations sont demeurées nettement orientées à l'expansion. La croissance de la consommation privée s'est quelque peu accélérée, notamment sous l'effet de hausses plus fortes des salaires.

L'offre intérieure en volume a fait preuve jusqu'ici d'une notable élasticité. La production industrielle a poursuivi sa progression conjoncturelle; d'après l'indice par jour ouvrable du « Statistisches Bundesamt », elle a dépassé de 7 %, au deuxième trimestre, son niveau d'une année auparavant. Les importations ont, elles aussi, nettement progressé. L'évolution des prix est demeurée légèrement orientée à la hausse.

Les excédents de la balance des paiements courants ont diminué, en raison surtout d'une réduction du solde positif de la balance commerciale. Comme d'autre part la balance des opérations en capital s'est nettement détériorée en liaison avec les mesures prises ou annoncées visant à freiner l'afflux de capitaux, les réserves d'or et de devises du système bancaire (« Bundesbank » et banques commerciales) ont diminué d'environ 300 millions de DM au deuxième trimestre, alors qu'elles s'étaient accrues de 2,2 milliards de DM au trimestre précédent.

L'expansion économique persistera pendant les prochains mois de cette année, et vraisemblablement

aussi en 1965. L'essor des exportations pourrait perdre quelque peu de sa vigueur, mais, en revanche, la croissance de la demande intérieure aura sans doute plutôt tendance à s'accroître encore. En effet, les projets d'investissement des entreprises accusent une très nette tendance à l'expansion; quant à la consommation privée, elle devrait augmenter fortement étant donné l'accélération prévisible de la progression des revenus. Du côté des dépenses des administrations publiques, un léger affaiblissement de l'expansion consécutif aux efforts de stabilisation n'est pas exclu, tout au moins au cours de l'année 1965.

Comme les réserves de production sont minimales, en raison notamment de la forte pénurie de main-d'œuvre, la croissance de l'offre intérieure se ralentira sans doute. Néanmoins, étant donné l'évolution de la production enregistrée jusqu'ici, il faut s'attendre à ce que le taux de croissance en volume du produit national brut pour l'ensemble de l'année 1964 soit plus élevé qu'il n'avait été initialement prévu et atteigne 6 à 6,5 %. Toutefois, comme il y a lieu de prévoir que des tendances au ralentissement se manifesteront au cours du second semestre et surtout en 1965, il semble judicieux d'indiquer au maximum 5 % comme première estimation de la croissance possible du produit national au cours de l'année 1965.

Malgré le sensible accroissement des importations auquel il faut s'attendre et en dépit du fait que la balance des paiements pourrait se solder par des excédents plus faibles, les tendances à la hausse des prix pourraient s'accroître; à cet égard, il y a lieu de penser que désormais, c'est surtout l'expansion de la demande intérieure de biens d'investissement et de consommation émanant du secteur privé qui posera des problèmes de politique conjoncturelle.

2. France

Le rythme d'expansion de la demande est devenu plus modéré au cours des derniers mois. Ainsi, les exportations n'ont plus exercé d'impulsions aussi fortes qu'au début de l'année. En outre, la progression des dépenses publiques, abstraction faite des variations saisonnières, s'est notablement affaiblie. Enfin, la croissance de la consommation privée s'est également ralentie, du fait notamment qu'une part plus importante du revenu disponible supplémentaire a été consacrée à l'épargne. En revanche, les dépenses d'investissements fixes des entreprises semblent avoir eu tendance à être un peu plus soutenues.

Cette évolution de la demande globale a entraîné un certain ralentissement de la progression de l'offre. Si la production agricole — favorisée par les conditions atmosphériques — a donné de très bons résultats, le rythme de croissance de la production industrielle s'est légèrement affaibli, en particulier dans le secteur des biens de consommation. Les importations ont également progressé moins vite.

Au total, une certaine atténuation des déséquilibres conjoncturels a été constatée. Elle s'est reflétée, d'une part, sur la situation du marché du travail, encore que cette légère détente n'ait pas jusqu'à présent exercé d'effets modérateurs sensibles sur le mouvement de hausse des salaires. D'autre part, le climat des prix semble avoir continué de s'améliorer. La tendance à l'enchérissement a été modérée, encore sous l'influence, il est vrai, des mesures de surveillance et de contrôle direct des prix appliquées par les pouvoirs publics.

En raison de la persistance d'un déficit relativement élevé de la balance commerciale, la balance des paiements n'a sans doute enregistré qu'un excédent relativement faible, bien que les importations nettes de capitaux aient encore été très fortes. L'augmentation plus rapide des réserves officielles d'or et de devises au second trimestre, qui s'est chiffrée à 260 millions de dollars, est imputable en partie à une détérioration de la position nette en devises des banques.

En ce qui concerne les perspectives d'évolution de la conjoncture jusqu'à la fin de 1964 et pour les premiers mois de 1965, il y a lieu de s'attendre à une expansion modérée.

La progression de la demande globale devrait se poursuivre, en raison surtout de l'évolution relativement favorable des exportations. En outre, les dépenses d'investissements fixes continueront sans doute d'augmenter, au moins au rythme actuel et peut-être même un peu plus rapidement. Par contre, l'accroissement des dépenses de consommation des administrations pourrait être relativement limité et l'expansion des dépenses de consommation privée devrait également être modérée, dans la mesure où la hausse des salaires, encore excessive jusqu'à présent, sera freinée au cours des prochains mois.

Étant donné cette évolution des divers éléments de la demande, il est à peu près certain que la croissance de la production intérieure de biens et de services se poursuivra, mais sans doute à un rythme relativement lent.

Compte tenu de ces perspectives, il n'y a pas lieu de modifier les prévisions antérieures suivant lesquelles le produit national brut, en termes réels, s'accroîtrait de quelque 5 % en 1964 par rapport à l'année précédente. Si, pour 1965, il convient de prendre en considération les répercussions, sur le taux annuel de croissance du produit national brut, du ralentissement enregistré en 1964, on peut penser toutefois qu'un taux de l'ordre de 4 % pourrait encore être atteint.

Au total, les tendances conjoncturelles semblent, à l'heure actuelle, orientées plus nettement qu'auparavant vers le rétablissement de l'équilibre, c'est-à-dire vers une plus grande stabilité des prix, et, compte tenu de la progression moins vive de la demande d'importation, vers une amélioration de la balance des opérations courantes. Cependant, ces tendances sont encore très fragiles; elles doivent sans aucun doute se consolider pour permettre de réaliser et d'assurer durablement la stabilisation, même sans interventions directes des pouvoirs publics dans le mécanisme des prix. A cet effet, il est encore indispensable, pour le moment, de poursuivre la politique de stabilisation, surtout en limitant l'expansion de la demande, et d'éviter l'adoption de toute mesure de nature à favoriser l'expansion, qui pourrait aller à l'encontre de l'objectif recherché.

3. Italie

En Italie, l'expansion économique semble s'être encore nettement ralentie au deuxième trimestre, ainsi qu'au cours des mois d'été. La demande intérieure a même accusé certaines tendances à la stagnation.

En partie pour ces motifs, mais aussi grâce à la haute conjoncture mondiale, les exportations de marchandises ont continué de s'accroître très rapidement, et même à un rythme accéléré. Toutefois, les exportations de services ont progressé

moins vigoureusement, en raison notamment d'un développement assez faible du tourisme étranger en Italie.

Les dépenses relatives à la formation brute de capital fixe devraient avoir diminué dans l'ensemble bien que les investissements sous forme de construction aient peut-être encore augmenté du premier au second trimestre. Simultanément, l'expansion des dépenses de consommation privée a continué de se ralentir, en raison notamment d'une certaine réduction de l'activité qui a freiné la progression des gains effectifs, et cela bien que les salaires conventionnels, y compris les indemnités de vie chère, aient encore fortement augmenté.

Alors que la production agricole — et surtout la production d'origine végétale s'est de nouveau sensiblement accrue, la production industrielle a marqué un assez net fléchissement conjoncturel. Au deuxième trimestre, elle n'a qu'à peine atteint son niveau d'une année auparavant, alors qu'elle avait encore progressé de 7,6 % au premier trimestre. L'affaiblissement de la demande s'est répercuté de façon encore plus sensible sur les importations; le taux de croissance annuel des importations de marchandises (en valeur) a fortement diminué au second trimestre : il est retombé à 1 % environ, alors qu'il s'était encore élevé à 22,6 % au premier trimestre. En juillet, les importations ont même été inférieures de 18 % à celles du même mois de 1963.

Dans l'ensemble, les prix sont encore demeurés nettement orientés à la hausse. Sans doute, la faiblesse de la demande de biens d'investissement et la légère tendance à la baisse des prix de certains produits intermédiaires employés dans l'industrie ont-elles provoqué un léger fléchissement des prix de gros. Mais, d'un autre côté, les prix de la consommation ont de nouveau très sensiblement augmenté. En juillet, l'indice des prix de gros dépassait de 3,4 %, et l'indice des prix à la consommation de 6,8 % leur niveau d'une année auparavant (en mars, les taux d'augmentation correspondants avaient été respectivement de 4,2 et 5,2 %). En ce qui concerne l'indice du coût de la vie, l'écart a même atteint 7,5 % (contre 5,9 % en mars).

La balance des paiements a évolué de façon très favorable au deuxième trimestre, ainsi qu'en juillet et sans doute aussi en août; pour la première fois depuis 1962, elle s'est soldée par un excédent (au deuxième trimestre : 227 millions de dollars, en juillet 151 millions de dollars). En effet, le déficit de la balance commerciale a notablement diminué,

et, de plus, les opérations en capital avec l'étranger ont fait apparaître un solde positif appréciable. Les réserves d'or et de devises des autorités monétaires ont augmenté de 79 millions de dollars de mars à juillet, pour s'élever à 2.903 millions de dollars; si cet accroissement a été relativement faible, c'est surtout parce que les banques ont continué de réduire rapidement leur endettement à court terme envers l'étranger.

Pour le second semestre de 1964, il y a sans doute lieu de s'attendre à la persistance de la faiblesse conjoncturelle qui a caractérisé les deux premiers trimestres, et en particulier le second; vers la fin de l'année, les investissements sous forme de construction pourraient cependant marquer une certaine reprise. Néanmoins, la croissance en volume du produit national brut, d'une année à l'autre, pourrait atteindre quelque 3 % en 1964, en raison surtout des bonnes récoltes qui paraissent probables. Étant donné l'évolution conjoncturelle enregistrée ces derniers temps, il est vraisemblable que la balance des paiements s'améliorera très sensiblement. En revanche, il se pourrait que la hausse des prix se poursuive nettement, quoique à un rythme ralenti.

En l'absence de mesures appropriées, l'évolution économique risquerait, en 1965 également, d'être encore caractérisée, pendant un certain temps, par la coexistence, du côté des coûts par unité produite et des prix, de tendances encore inflationnistes, et, du côté des investissements, de tendances déflationnistes qui se répercuteraient de plus en plus sur la consommation. Les chances d'une croissance économique réelle seraient ainsi faibles. En fait, à l'aide de nouvelles et importantes mesures, le gouvernement s'efforce maintenant d'écarter ces dangers, qui doivent être considérés comme la conséquence d'un processus d'expansion de caractère inflationniste qui n'a pas été combattu à temps par tous les moyens. Ces dispositions semblent, pour la plupart, correspondre à celles que requièrent, étant donné les derniers développements de la situation, et la stabilisation des prix, et la lutte contre les tendances à la récession.

Si les autorités évitent de prendre prématurément des mesures générales de relance de l'activité économique, il y a de bonnes raisons d'espérer que l'économie italienne retrouve son équilibre à l'intérieur et le consolide à l'extérieur, de manière à pouvoir entrer dans une nouvelle période d'expansion équilibrée.

4. Pays-Bas

L'expansion s'est poursuivie à un rythme rapide au cours du deuxième trimestre. Pour autant qu'il soit possible d'en juger dès maintenant, les tendances générales de la conjoncture n'ont pas varié sensiblement au cours des mois d'été.

Les exportations ont encore progressé assez vigoureusement. La formation brute de capital s'est également développée très rapidement. D'une part, de nouveaux et importants progrès ont été enregistrés dans le secteur de la construction;

d'autre part, les investissements d'équipement ont augmenté encore sensiblement. Enfin, les entreprises ont procédé à d'importants achats de matières premières. Malgré la nette amélioration des revenus salariaux en avril, l'expansion des dépenses de consommation privée a été plus faible au cours du second trimestre qu'à la fin de 1963 et pendant les premiers mois de 1964.

L'offre intérieure s'est encore accrue, malgré le degré élevé d'utilisation des facteurs de production. D'après l'indice brut du CBS, la production industrielle a augmenté, au deuxième trimestre, de 7,5 % par rapport à la même période de 1963. La production agricole a également évolué assez favorablement. Toutefois, la demande s'étant développée beaucoup plus rapidement que la production, les importations ont progressé nettement plus vite qu'au cours des trimestres précédents.

Les réserves de main-d'œuvre se sont encore amenuisées. Au milieu de l'année, les offres d'emploi non satisfaites étaient de 7,6 fois plus élevées que l'effectif des chômeurs, au lieu de 6,3 fois à la même époque de l'année précédente.

La tendance fondamentale à la hausse des prix s'est maintenue au cours du deuxième trimestre. Malgré l'influence modératrice exercée par des facteurs saisonniers ainsi que par les mesures de contrôle des prix, les prix de détail dépassaient de 2,7 %, à la mi-août, le niveau atteint en mars et de 8,4 % le niveau atteint en août 1963.

La balance des paiements courants traduit également ce déséquilibre : celle-ci s'est soldée par un déficit d'environ 600 millions de florins, au lieu de 60 millions de florins à peine pour la période correspondante de l'année précédente. Comme les entrées et les sorties de capitaux se sont plus ou moins équilibrées, la diminution des avoirs nets en or et en devises des autorités monétaires (de l'ordre de 100 millions de florins) et celles des banques commerciales (de 500 millions de florins) correspond, au total, au montant du déficit de la balance des paiements courants.

Les tendances conjoncturelles, dans l'hypothèse de décisions modérées dans le domaine des

salaires pour 1965, ne devraient guère se modifier sensiblement d'ici la fin de l'année. L'expansion de la demande pourrait toutefois se ralentir quelque peu, en raison d'un affaiblissement des investissements des entreprises. Les exportations progresseront sans doute assez fortement. Bien que les prévisions relatives à la croissance des revenus privés soient particulièrement incertaines, il y a toutefois lieu de s'attendre à ce que la consommation privée continue de se développer. La production industrielle augmentera de nouveau, mais à un rythme un peu plus lent. Les importations pourraient se développer plus faiblement qu'au premier semestre.

La tendance à la hausse des prix devrait se maintenir. La détérioration de la balance des paiements courants pourrait être moins accusée que par le passé.

Les services de la Commission évaluent actuellement à près de 6 % la croissance du produit national brut à prix constants pour l'ensemble de l'année 1964. En revanche, pour 1965, l'augmentation jugée possible en fonction de certaines hypothèses est de l'ordre de 3 à 3,5 % seulement, compte tenu notamment d'un fléchissement possible des investissements des entreprises. Les dépenses de consommation privée continueront sans doute de progresser; leur croissance, de même que l'évolution des coûts et des prix, seront toutefois fonction, en grande partie, des décisions de politique économique qui seront prises pour l'année 1965. La politique modérée qui s'impose en matière de salaires afin de rétablir la stabilité des prix et l'équilibre extérieur sera d'application difficile, étant donné que l'expansion de la demande globale n'a permis aucune détente sur le marché du travail; c'est même l'évolution inverse qui a été enregistrée. Aussi apparaît-il nécessaire que les dispositions, en matière de politique budgétaire et du crédit, prises ou envisagées pour obtenir une limitation générale de l'expansion de la demande intérieure nominale, soient effectivement strictement réalisées. En outre, il semble opportun de s'efforcer de modérer davantage l'accroissement des dépenses des autres administrations.

5. Union économique belgo-luxembourgeoise

BELGIQUE

L'expansion s'est poursuivie au deuxième trimestre et, pour autant qu'il soit possible d'en juger dès maintenant, au cours des mois d'été; mais en même temps, l'évolution de l'économie semble être restée déséquilibrée.

La croissance conjoncturelle de la demande globale est demeurée vive. Certes, la progression des exportations s'est quelque peu ralentie; mais

la demande intérieure a augmenté au moins au même rythme qu'au cours du premier trimestre. D'une part, les dépenses d'investissements fixes bruts se sont nettement développées; d'autre part, la consommation privée a progressé assez vigoureusement en raison de très fortes augmentations des revenus. Cette évolution a été favorisée dans une certaine mesure par une croissance relativement marquée des dépenses publiques.

L'offre intérieure s'est également accrue. Un certain ralentissement a toutefois été observé en ce qui concerne l'expansion de la production industrielle dont l'élasticité a diminué, en raison notamment de la pénurie persistante de main-d'œuvre. Néanmoins, la production a encore augmenté de 6,5 % au deuxième trimestre (indice IRESP) par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

La croissance assez vigoureuse de la demande, par rapport à l'offre intérieure, ainsi que les hausses persistantes des coûts se sont traduites par une forte progression des importations et par une tendance à l'accélération des hausses de prix. En août, l'indice des prix de détail dépassait de 5,3 % le niveau atteint un an plus tôt.

La balance commerciale et, de ce fait, la balance des paiements courants se sont sensiblement détériorées. La balance globale des paiements pourrait néanmoins s'être soldée, au deuxième trimestre, par un faible excédent en raison d'importations de capitaux privés.

Au cours des mois à venir, et jusqu'à la fin de 1964, les tendances conjoncturelles ne devraient

guère varier, tout au moins en ce qui concerne l'évolution de la demande. Toutefois, la croissance de la production pourrait se ralentir quelque peu. L'augmentation du produit national brut en termes réels pourrait néanmoins atteindre au moins 5 % pour l'ensemble de l'année 1964. Le ralentissement sera sans doute observé principalement en 1965 où, d'après les premières prévisions, la croissance du produit national brut ne devrait guère dépasser 3,5 à 4 %. Si l'expansion de certains éléments de la demande (notamment les exportations et la formation brute de capital fixe à la suite surtout des mesures de stabilisation décidées) pourrait se ralentir, la demande globale nominale devrait cependant continuer d'augmenter assez fortement. Les tensions sur le marché du travail et la hausse des coûts et des prix auraient ainsi tendance à persister. Pour aboutir à une évolution plus favorable dans le domaine des prix et de la balance des paiements courants, il semble nécessaire, notamment en ce qui concerne les dépenses des administrations en 1965, de renforcer la politique de stabilisation dans le sens des recommandations du Conseil de la Communauté en date du 14 avril 1964.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le développement des exportations, notamment de produits sidérurgiques, observé au cours des premiers mois de l'année, s'est poursuivi et a stimulé de nouveau très sensiblement l'expansion de la demande globale. La demande intérieure a également continué de se développer, tant dans le domaine des investissements fixes que dans celui de la commission des ménages.

L'évolution dynamique de la demande a entraîné une nouvelle et très forte progression de la production industrielle qui a augmenté de 11 % au deuxième trimestre par rapport à la période correspondante de l'année précédente, au lieu de 9,4 % au trimestre précédent.

Les importations semblent également avoir marqué un développement vigoureux. Malgré cela, les tensions inflationnistes se sont renforcées depuis l'hiver. La pénurie de main-d'œuvre s'est

maintenue, l'augmentation des coûts a persisté et l'évolution des prix a été caractérisée par un mouvement de hausse plus net que par le passé. En septembre, l'indice du coût de la vie dépassait de près de 3,3 % le niveau atteint à la même époque de 1963.

La conjoncture ne devrait guère se modifier au cours des prochains mois. Les exportations et la production d'acier pourraient continuer de croître, quoique à un rythme ralenti. Les investissements progresseront sans doute aussi et l'augmentation des dépenses de consommation privée devrait se poursuivre. En ce qui concerne les prix et les coûts, la situation pourrait avoir tendance à se détériorer. Dans ces conditions, il semble nécessaire et judicieux, en liaison avec les efforts entrepris dans les autres États membres, de poursuivre et d'intensifier la politique de stabilisation dans le sens des recommandations du Conseil de la Communauté.

III — LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1964

L'expansion de la production industrielle de la Communauté s'est quelque peu ralentie au deuxième trimestre et, selon les premières indications disponibles, également au troisième. Ce ralentissement s'explique en partie par une diminution de l'élasticité de la production, mais aussi, en Italie et en France, par la progression plus lente ou même le fléchissement de la demande dans certains secteurs, à la suite des mesures de stabilisation. En outre, la tendance structurelle à l'accroissement du recul saisonnier au cours des mois d'été pourrait avoir joué un rôle.

Il n'y a pas lieu de s'attendre à une très vive progression conjoncturelle de la production industrielle d'ici la fin de l'année. La propension à investir demeurera assez faible en Italie, ce qui aura même pour conséquence une nouvelle diminution de la production de biens d'équipement. De même, la demande de consommation progressera sans doute moins vite que jusqu'à présent, de sorte que l'activité des secteurs industriels correspondants pourrait s'en trouver freinée. En France, par contre, des signes d'amélioration sont apparus en ce qui concerne les investissements

privés, surtout dans les secteurs de base, tandis que, dans l'ensemble, la production de biens de consommation durables ne devrait guère se développer. Dans l'U.E.B.L. et la république fédérale d'Allemagne, les perspectives demeurent favorables, mais la demande étrangère sera peut-être moins orientée à l'expansion que jusqu'à présent. Au total, l'augmentation de la production industrielle de la Communauté au quatrième trimestre, par rapport à la même période de l'année précédente, ne devrait pas dépasser 5 %.

Il ressort des tendances analysées ci-dessus que c'est surtout dans l'industrie transformatrice

des métaux que la demande sera relativement faible, en particulier dans l'industrie automobile et dans une partie de la construction mécanique. Aussi la croissance de la production dans l'industrie transformatrice des métaux, après avoir augmenté lentement aux deuxième et troisième trimestres, ne sera-t-elle encore que très limitée au cours des derniers mois de l'année. En Italie, une diminution de 10 % a déjà été enregistrée au deuxième trimestre par rapport à la même période de l'année précédente. Pour la Communauté prise dans son ensemble, la production ne devrait dépasser que de 4 % le niveau atteint un an plus tôt.

TABLEAU 1
Production industrielle de la Communauté

Année ou trimestre	Production industrielle (*)			Production de l'industrie transformatrice des métaux	
	Indice brut		Indice désaisonnalisé (*) 1958 = 100	Indice (1958 = 100)	Variations en % par rapport à l'année précédente
	Indice (1958 = 100)	Variations en % par rapport à l'année précédente			
1958	100	3		100	5
1959	106	6		105	5
1960	119	12		120	14
1961	127	7		130	9
1962	135	6		138	6
1963	141	5		144	5
1962					
I	133	6	132	135	7
II	139	7	133	143	6
III	126	7	135	124	5
IV	143	6	136	147	6
1963					
I	135	2	137	137	1
II	147	6	140	152	6
III	132	5	143	131	6
IV	152	7	147	156	6
1964					
I	151	12	148	153	10
II (3)	157	6,5	150	165	7
III (4)	139	5,5	151	138	5
IV (4)	160	5	153	162	4

(*) A l'exclusion de la construction, des industries alimentaires, boissons et tabacs.

(3) Tendances approximative de la production industrielle.

(3) Chiffres provisoires.

(4) Estimations.

A — Industrie automobile

Au cours du deuxième trimestre de 1964 et pour la première fois depuis 1961, la production de voitures particulières et commerciales de la Communauté n'a guère dépassé les résultats enregistrés un an auparavant. Elle a même accusé une dimi-

nution en France et surtout en Italie. Dans ces deux pays, la demande intérieure a subi certains effets des mesures de stabilisation ainsi que de facteurs cycliques spécifiques, dont l'incidence sur le marché automobile pourrait se faire sentir de plus en plus. En Italie, le nombre des immatriculations de voitures neuves a même marqué un

recul rapide et plus important qu'il n'était prévu. Dans les pays du Benelux, par contre, la demande intérieure a nettement dépassé le niveau très élevé de la période correspondante de l'année précédente; dans la république fédérale d'Allemagne, elle n'a progressé que modérément.

Si, dans ce dernier pays, de fortes impulsions ont encore été exercées par la demande extérieure (y compris les échanges intracommunautaires) et si cette dernière a même stimulé sensiblement l'activité en Italie, par contre, en France, la diminution des exportations a été le principal facteur de réduction du rythme de croissance de la production.

Pendant le troisième trimestre, la demande intérieure est demeurée faible en France et en Italie; dans les autres pays, elle ne devrait avoir progressé que modérément. Ces mêmes tendances devraient encore caractériser l'évolution de l'industrie automobile durant le quatrième trimestre de 1964.

D'autre part, dans la plupart des pays membres sauf peut-être en France, où une légère reprise des exportations n'est pas exclue en fin d'année, la demande extérieure ne paraît guère susceptible d'évoluer plus favorablement qu'au cours des

derniers mois. Compte tenu de ces perspectives, la production mensuelle moyenne de voitures particulières et commerciales de la Communauté pourrait être de 425.000 unités au dernier trimestre de 1964, ce qui représenterait une diminution de 6 % par rapport au résultat atteint un an plus tôt.

La production de véhicules utilitaires, pour la Communauté prise dans son ensemble, a continué de se développer, au deuxième trimestre, à peu près au même rythme qu'au début de l'année. En Italie, toutefois, où la demande intérieure n'a pas cessé de fléchir en raison de la faiblesse de la propension à investir, la production a de nouveau diminué, malgré un accroissement important des exportations. Les perspectives en ce qui concerne la demande dans la Communauté sont, en général, devenues assez défavorables, abstraction faite de l'expansion persistante des exportations de la république fédérale d'Allemagne et de la reprise récente des ventes de l'Italie à l'étranger. Aussi la production mensuelle de véhicules utilitaires de la Communauté devrait-elle se situer aux environs de 47.000 unités en moyenne, au quatrième trimestre, et accuser une réduction de 2 % par rapport au résultat atteint pour la même période de 1963.

TABLEAU 2
Production de véhicules automobiles
(moyennes mensuelles)

Année ou trimestre	Voitures particulières et commerciales		Véhicules utilitaires (tracteurs exclus) ⁽¹⁾	
	En milliers	Variations en % par rapport à l'année précédente	En milliers	Variations en % par rapport à l'année précédente
1959	258,8	17	33,4	5
1960	300,3	16	40,1	20
1961	306,2	2	41,0	2
1962	362,6	18	42,4	3
1963	421,4	16	45,1	6
1962				
I	360,9	14	42,8	— 5
II	368,0	13	42,2	— 1
III	314,2	20	37,7	8
IV	407,2	27	46,7	13
1963				
I	414,5	15	47,1	10
II	447,5	22	45,6	8
III	373,3	19	39,7	5
IV	450,3	11	47,8	2
1964				
I	469,6	13	49,9	6
II ⁽²⁾	453,6	1	48	6
III ⁽³⁾	364	— 3	41	3
IV ⁽³⁾	425	— 6	47	— 2

⁽¹⁾ Jusqu'en 1961, les données comprennent la production, dans la république fédérale d'Allemagne, de tracteurs routiers et de tracteurs à semi-remorque.

⁽²⁾ Chiffres provisoires.

⁽³⁾ Prévisions.

B — Construction mécanique

L'expansion de la production dans l'industrie de la construction mécanique de la Communauté s'est ralentie au deuxième trimestre. Toutefois, cette évolution tient surtout à la baisse de la production observée en Italie. L'affaiblissement de la propension à investir des entreprises avait déjà entraîné, depuis le printemps, une réduction des commandes inscrites dans l'industrie italienne de la construction mécanique; dès le mois de mai, dans toutes les branches de la construction mécanique, à l'exception des machines agricoles, la production a même accusé un recul. En France, la croissance a été très modérée et les livraisons de machines-outils ont même diminué au deuxième trimestre par rapport à la même période de l'année précédente.

Par contre, les tendances d'évolution de la demande et de l'activité sont demeurées favorables dans la république fédérale d'Allemagne et dans

les pays du Benelux. Ainsi, en Belgique, les inscriptions de commandes de biens d'équipement ont augmenté de plus de 10 % en valeur, au deuxième trimestre, par rapport à la même période de 1963; dans la république fédérale d'Allemagne, les inscriptions de commandes dans la construction mécanique ont encore progressé davantage, soit de près de 16 % en volume pour la même période.

Les tendances analysées ci-dessus pour les divers pays membres de la C.E.E. ne devraient guère se modifier d'ici la fin de l'année, de sorte qu'au quatrième trimestre la production de la construction mécanique de la Communauté prise dans son ensemble ne devrait dépasser que faiblement le niveau atteint pour la même période de l'année précédente. S'il est vrai qu'une accélération peut être escomptée dans la république fédérale d'Allemagne et que la croissance se poursuivra sans doute dans les pays du Benelux, l'évolution sera toujours hésitante en Italie et, pour les machines-outils, en France.

TABLEAU 3

Production de l'industrie de la construction mécanique ⁽¹⁾

Année ou trimestre	Allemagne (R.F.)		Belgique		France		Italie	
	Indice (1958 = 100)	Variations en % par rapport à l'année précédente	Indice (1958 = 100)	Variations en % par rapport à l'année précédente	Indice (1958 = 100)	Variations en % par rapport à l'année précédente	Indice (1958 = 100)	Variations en % par rapport à l'année précédente
1959	103	3	101	1	94	— 6	111	11
1960	118	14	117	16	97	3	136	23
1961	130	10	129	10	109	12	155	14
1962	131	1	149	14	114	5	163	7
1963	127	— 3	158	7	129	—	175	7
1963								
I	119	— 6	134	— 5	108	—	179	4
II	133	— 4	165	6	119	—	187	11
III	119	— 4	149	9	166	—	152	8
IV	138	1	181	18	122	—	182	6
1964								
I	129	8	154	15	123	14	181	1
II	138	4	178 ⁽²⁾	8	—	—	170 ⁽²⁾	— 9

⁽¹⁾ Indices nationaux. Pour la France, un nouvel indice a été calculé à partir de 1963, mais n'est pas tout à fait comparable à celui des années précédentes.

⁽²⁾ Estimations.

C — Construction navale

Après avoir augmenté d'environ 100.000 t.j.b. pendant les trois premiers mois de 1964, le tonnage global des navires en construction dans la Communauté, à la fin du deuxième trimestre, est de nouveau tombé, essentiellement en raison de l'évolution observée pour les cargos, au bas niveau qu'il avait atteint au début de cette année et qui

constituait un minimum absolu depuis 1956. En particulier, le tonnage de navires sur cale à la fin de juin était, en Italie et aux Pays-Bas, inférieur de 26 % et 45 % respectivement à celui de la même époque de 1963. Aux Pays-Bas, le tonnage était même le plus faible enregistré depuis mars 1949. Dans l'ensemble, si le tonnage des navires achevés au deuxième trimestre a été sensiblement le même qu'au premier, une réduction

très nette a cependant été enregistrée pour le tonnage des navires commencés, en particulier pour les pétroliers.

Par contre, dans l'ensemble des pays non membres, l'évolution a encore été caractérisée par une tendance à l'augmentation du tonnage en construction, qui a encore dépassé d'environ 20 % celui d'un an auparavant. Des progrès sensibles ont été enregistrés au Japon, en Suède, aux États-Unis (dans ce dernier pays, en partie du fait de l'incidence du programme de modernisation de la flotte) ainsi que dans quelques pays où le développement de la construction navale est récent.

Les perspectives d'évolution à court terme de l'ensemble de la Communauté sont étroitement liées à l'accroissement important des commandes inscrites dans la république fédérale d'Allemagne

au cours des douze derniers mois. En revanche, la réduction de l'activité dans certains chantiers en France et, dans une mesure beaucoup moindre, en Italie, constitue un des éléments négatifs d'appréciation de la situation. A plus long terme, les perspectives demeurent assez défavorables dans l'ensemble, d'autant que le nombre des navires désarmés dans le monde a encore augmenté récemment.

Le tonnage global des navires en construction dans la Communauté, qui pourrait avoir progressé légèrement durant le troisième trimestre, se situera sans doute, à la fin de 1964, à environ 2.450.000 t.j.b. Il aurait ainsi augmenté de 8 % par rapport au niveau atteint à la fin de 1963; il faut toutefois tenir compte du fait qu'à cette époque des taux de variation d'une année à l'autre avaient été fortement négatifs.

TABLEAU 4

Construction navale
(Navires de mer en construction)

Situation à la fin de l'année ou du trimestre	En milliers de tonnes	Variations en % par rapport à l'année précédente
1958	3.509	10
1959	3.167	— 10
1960	2.976	— 6
1961	2.853	— 4
1962	3.086	8
1963	2.270	— 27
1961		
I	2.768	— 13
II	2.843	— 8
III	2.783	— 10
IV	2.853	— 4
1962		
I	2.847	3
II	2.975	5
III	2.884	4
IV	3.086	8
1963		
I	3.009	6
II	2.750	— 8
III	2.610	— 10
IV	2.266	— 27
1964		
I	2.379	— 21
II	2.267	— 18
III ⁽¹⁾	2.400	— 8
IV ⁽¹⁾	2.450	+ 8

⁽¹⁾ Prévisions.

Source : "Lloyd's Register of Shipping".

D — Industrie du bâtiment

L'activité dans l'industrie de la construction de la Communauté est demeurée très élevée au cours du deuxième trimestre de 1964, mais, en tendance, elle n'a plus marqué une croissance aussi forte qu'au début de l'année. En effet, le niveau de l'emploi avait été exceptionnellement élevé au premier trimestre, en raison des conditions climatiques favorables. Dans l'ensemble, les progrès ont encore été importants dans la construction de logements et de bâtiments industriels et commerciaux. Ainsi, au deuxième trimestre, le nombre de logements achevés devrait avoir dépassé de 6 % celui de la même période de 1963. Par contre, la tendance à l'expansion a été plus modérée en ce qui concerne les travaux publics, notamment dans la république fédérale d'Allemagne. Toutefois en Italie, sous l'influence des mesures de stabilisation, un ralentissement assez général de l'activité dans la construction a été observé à la fin du

deuxième trimestre; il a même entraîné une diminution du nombre d'heures travaillées.

Les perspectives de croissance pour la Communauté prise dans son ensemble demeurent très favorables, non seulement du fait de l'importance du volume des travaux en cours, mais également en raison de la vive expansion de la demande nouvelle, tant de logements que d'autres bâtiments. Dans la république fédérale d'Allemagne, notamment, la demande est particulièrement vive pour les bâtiments industriels, du fait de la forte propension à investir des entreprises; l'augmentation des entrées de commandes pour les logements a d'ailleurs accusé, elle aussi, une accélération. En Italie, par contre, le nombre des permis de construire a très nettement diminué, tant pour le logement que pour les bâtiments industriels. Au total, il n'y a pas lieu de s'attendre pour les prochains mois — sauf en Italie — à une atténuation sensible des tensions dans le secteur de la construction.

TABLEAU 5

Logements

Année ou trimestre	Logements achevés ⁽¹⁾		Autorisations de construire ⁽¹⁾	
	En milliers	Variations en % par rapport à l'année précédente	En milliers	Variations en % par rapport à l'année précédente
1960	1.299	— 1	1.499	0
1961	1.313	1	1.633	9
1962	1.355	3	1.787	9
1963	1.411 ⁽²⁾	4	1.916 ⁽²⁾	7
1961				
I	206	7	319	9
II	243	2	392	14
III	270	— 2	365	1
IV	469	— 1	363	0
1962				
I	198	— 4	329	3
II	237	— 3	385	— 2
III	274	1	387	6
IV	490	4	400	10
1963				
I	169	— 15	350	6
II	237 ⁽³⁾	0	402	4
III	297 ⁽³⁾	8	436	13
IV	540 ⁽³⁾	10	430 ⁽²⁾	8
1964				
I	213 ⁽³⁾	26	380 ⁽²⁾	9
II	251 ⁽³⁾	6	412 ⁽³⁾	3

⁽¹⁾ Les données annuelles ne correspondent pas à la somme des données trimestrielles, parce qu'en Italie, ces dernières ne comprennent que les logements autorisés et achevés dans les chefs-lieux de province et communes de plus de 20.000 habitants.

⁽²⁾ Chiffres provisoires.

⁽³⁾ Estimations.

Source : Office statistique des Communautés européennes.

**TENDANCES DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION EN
DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LA C.E.E. (1956—1965)**

« Étude n° 2 — Série Agriculture »

La Commission de la Communauté économique européenne avait demandé en avril 1959 à un groupe d'experts indépendants, en collaboration avec la direction générale de l'agriculture, d'évaluer les tendances de la production et de la consommation en denrées alimentaires dans la C.E.E. au cours de la période de 1956 à 1965. Les résultats de ces travaux font l'objet d'une publication comprenant outre le texte du rapport de nombreuses annexes statistiques.

Sont successivement analysés :

- les principes méthodologiques mis en œuvre par les experts et les hypothèses de base retenues,
- les perspectives de consommation alimentaire, individuelle et globale, par pays et pour l'ensemble de la C.E.E.,
- les perspectives de production agricole pour les principaux produits agricoles (céréales, pommes de terre, sucre, lait, viande de bœuf).

Enfin, un essai de confrontation des perspectives de production et de consommation pour le lait et produits laitiers, la viande de bœuf, le sucre, le blé et les céréales secondaires (y compris les produits de la transformation animale, viande de porc, produits avicoles) fait l'objet du chapitre final du rapport.

L'ouvrage comprend 265 pages (format 21 × 27 cm) et est édité actuellement en français et en allemand. Prix de vente : FB. 150,— (FF 15,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

STATISTIQUES DE L'EMPLOI

1958 — 1962

Série « Statistiques sociales » — n° 4/1963

Dans la série « Statistiques sociales », a paru un recueil de statistiques de l'emploi dans les pays de la Communauté et en Grèce. La publication rassemble pour la période de 1958 à 1962 des données sur la structure de la population, de la main-d'œuvre et de l'emploi, sur la durée du travail par branches d'activité ainsi que sur le chômage, les offres d'emploi et les placements. Sont également comprises les statistiques des conflits du travail, des migrations et de la main-d'œuvre étrangère. Les différents chapitres sont accompagnés des notes explicatives méthodologiques.

L'ouvrage comprend 300 pages et est édité dans les quatre langues officielles de la Communauté. Le prix de vente s'élève à 100 FB (FF 10.—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

8106* — Principes et méthodes de l'enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprise de la Communauté

Dans cette brochure, l'enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprise de la Communauté est décrite en détail; en particulier, le champ de l'enquête, le calendrier adopté, le questionnaire, la nomenclature et sa correspondance avec les nomenclatures usuelles, les méthodes de pondération utilisées. Un chapitre spécial est consacré à la description de l'enquête de conjoncture sur les investissements.

Cette brochure est un numéro hors série du périodique « *Résultats de l'enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprise de la Communauté* », paraissant tous les quatre mois et publié, à partir de cette année, dans trois éditions bilingues : français/italien, allemand/néerlandais, anglais/français.

Prix de vente du périodique : par numéro : FB 35,—; FF 3,50.
abonnement annuel : FB 100,—; FF 10,—.

Ce numéro hors série est édité en français, allemand, italien, néerlandais et anglais, et sera distribué gratuitement à tous les abonnés aux « Résultats de l'enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprise ».

Des abonnements peuvent être souscrits aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués pour chaque pays à la dernière page de la couverture.